



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 12020-2020 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2021 dans le but d'imposer, et de prélever des taxes foncières et spéciales, des compensations, des tarifs pour les services, etc., pour l'année 2021, sur les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 10 décembre 2020.

---

Linda Déchène  
Greffière adjointe